OPERATION :	Aménagement d'un espace coworking dans l'ancien buffet de la gare à DOLE
N°:	D2027
	MARCHE: mandat
	AVENANT N°: 1

## **MAITRE D'OUVRAGE:**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE Place de l'EUROPE

39 100 DOLE

# MANDATAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE :

SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 Place de l'EUROPE

39 100 DOLE

#### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Par contrat de mandat signé le 16/11/2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a missionné la SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 pour la réalisation d'un espace de coworking sur l'emprise de l'ancien buffet de la gare SNCF de DOLE.

Elle en a défini le programme et a arrêté l'enveloppe financière à la somme de 955.000 € (valeur Octobre 2017)

#### Objet de l'Avenant

Suite à la demande du Maître d'ouvrage, Intégrées après signature de la convention initiale, des dépenses complémentaires liées :

- -Au fonctionnement du site (équipement mobilier, matériel actif),
- -A l'obtention d'une performance énergétique type BBC rénovation (prestation supplémentaires travaux) doivent être intégrées à l'opération

#### ARTICLE 1 - Détermination du coût prévisionnel de l'opération

Compte tenu de ce qui précède, le montant prévisionnel de l'investissement au stade réception passe de 955.000 €HT à 1 161 065,00 €HT (valeur sept 2021), selon bilan joint en annexe

### ARTICLE 2 - Détermination du montant définitif des honoraires

Le montant définitif des honoraires est arrêté de la façon suivante:

	Montant initial (€HT)	Montant révisé stade réception (€HT)
Coût de l'opération	955 000,00	1 161 065,00
Taux des honoraires	4%	4%
Montant des honoraires	38 200,00	46 442,60

Ainsi, la rémunération figurant à l'article 14 passe de 38.200 €HTà 46 442,60 €HT

#### ARTICLE 3 - Modification du marché initial

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant sont inchangées.

A Dole, le

Le Maître d'Ouvrage,

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Le Mandataire du Maître d'ouvrage, SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39